

COLLOQUE



DE LA SPÉCIFICITÉ JURIDIQUE DES TERRITOIRES INSULAIRES MÉTROPOLITAINS

JEUDI 3
OCTOBRE 2024
DE 9H À 17H

Amphi 102
Faculté droit & science politique
Campus Tohannic - Vannes

Ouvert à tous, inscription gratuite
Accessible également en visio

De la spécificité juridique des territoires insulaires métropolitains

Jeudi 3 octobre 2024 – Université Bretagne Sud
Faculté Droit & Science Politique
Campus de Tohannic, Vannes

Lien Teams : [Rejoignez la réunion maintenant](#)

9h Propos d'ouverture

Anne-Sophie Lamblin-Gourdin – Professeur en droit public à l'Université Bretagne Sud

9h15 Propos introductifs

Antoinette Hastings-Marchadier – Professeur en Droit public à Nantes Université

1. Une situation d'enclavement en quête d'une spécificité juridique ?

A. Des situations d'enclavement traitées par le droit ?

10h - Quelles raisons pour la prise en compte par le droit de l'enclavement des collectivités d'Outre-mer ?

Marc Joyau – Professeur en Droit public à Nantes Université

10h30 - Quelles raisons pour la prise en compte par le droit de l'enclavement de la Corse ?

Bertrand Faure – Professeur en Droit public à Nantes Université

B. Une situation d'enclavement négligée par le droit ?

11h15 - L'insularité métropolitaine : un enclavement sans spécificité juridique du point de vue de l'organisation ?

Raphaël Reneau – Maître de conférences en en Droit public à l'Université Bretagne Sud

11h45 - L'insularité métropolitaine : un enclavement sans spécificité juridique du point de vue de l'accès aux biens et services ?

Mickaël Lavaine - Maître de conférences en Droit public à l'Université de Bretagne Occidentale

12h15 - **Débat** : Faudrait-il reconnaître une spécificité juridique liée à la spécificité situationnelle de l'insularité métropolitaine ? L'enclavement des îles métropolitaines est-il suffisant pour justifier un traitement juridique sur-mesure ?

2. Une situation d'enclavement en quête d'un régime juridique ?

A. Un enclavement devenu insuffisant pour justifier un tel régime ?

14h00 - Un enclavement atténué par le développement de nouvelles technologies ? *Clément Marinos – Maître de conférences en Économie à l'Université Bretagne Sud*

Sébastien Le Gall – Professeur en Sciences de Gestion et Management à l'Université Bretagne Sud

B. Un enclavement à rapprocher de celui des territoires isolés du continent ?

15h - Existe-t-il un traitement juridique singulier des territoires enclavés sur le continent ?

François-Xavier Fort - Professeur en Droit public à Paris XIII Sorbonne Cité

15h30 - Existe-t-il une convergence entre l'enclavement continental et l'enclavement insulaire ?

Xavier Barella - Maître de conférences en Droit public à l'Université de Rennes 2

16h00 - **Débat** : Quelles solutions juridiques pour remédier aux effets de l'enclavement des territoires insulaires métropolitains ?